CCMI

20 YEARS • ANS 2002-2022

Commission consultative des mutations industrielles

Comité économique et social européen

20

YEARS • ANS

2002-2022

Introduction

Le Comité économique et social européen (CESE) est un organe consultatif de l'Union européenne, institué par le traité de Rome en 1957.

Le CESE est une assemblée consultative constituée de 329 membres issus des milieux socio-économiques de l'Europe, proposés par les gouvernements nationaux et nommés à titre personnel par le Conseil de l'Union européenne. Le CESE permet à ses membres d'exprimer de manière formelle les points de vue de la société civile organisée sur les politiques de l'Union. Ses avis, élaborés par les sections législatives et par la commission consultative des mutations industrielles (CCMI), sont adressés au Conseil, à la Commission et au Parlement européen. Le CESE a donc un rôle essentiel à jouer dans le processus décisionnel de l'Union.

Histoire et compétences de la **CCMI**

La CCMI est la plus ancienne instance de l'Union européenne entièrement vouée à l'anticipation de l'avenir de l'industrie. Elle a succédé au Comité consultatif de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier), lorsque celle-ci a expiré, le 23 juillet 2002, devenant une structure spécifique au sein du Comité économique et social européen.

Si le cœur de métier de la CCMI est inscrit dans sa mission historique, à savoir l'analyse des mutations industrielles dans les secteurs traditionnels, cet organe s'intéresse également à tous les phénomènes qui sont aujourd'hui à l'œuvre pour façonner les secteurs industriels de demain. Les compétences de la CCMI ne couvrent donc pas seulement les secteurs traditionnels du charbon et de l'acier; elles ont été étendues à l'ensemble des secteurs de l'industrie, tant manufacturière que des services.

La CCMI promeut la coordination et la cohérence de l'action européenne par rapport aux principaux changements industriels dans le contexte de l'Europe élargie et assure un équilibre entre la nécessité de réaliser des changements acceptables sur le plan social et le maintien d'un avantage compétitif de l'industrie européenne.

La CCMI se concentre sur les possibilités d'anticiper les changements de l'environnement économique et social, en s'efforçant de dégager les moyens de s'y préparer, de les accompagner et, si nécessaire, de les affronter, dans le respect des valeurs de durabilité économique, sociale et environnementale qui sont à la base du modèle et du dialogue social européen.

Elle tente de faire face, depuis peu, à l'énorme défi posé par la pandémie mondiale et à son incidence sur l'industrie. La CCMI participe donc à l'effort global qui vise à façonner la politique de l'Union de manière à permettre une relance économique, sociale et environnementale forte qui assure l'avenir de l'industrie et des services européens, en garantissant la durabilité et la résilience.

Elle s'attache en outre à garantir le respect de la dimension industrielle dans tous les actes des directions générales concernées de la Commission européenne, ainsi qu'au Parlement européen et au Conseil, en veillant en particulier à l'interaction de toutes les politiques qui, jusqu'à présent, n'ont pas toujours été coordonnées de la manière la plus efficace.

© shutterstock / AshTproductions

© shutterstock /
Monkey Business Images

La **CCMI** en pratique

Compte tenu de ses origines, qui remontent à la CECA, la CCMI partage certains aspects des sections du CESE, mais elle s'en distingue également à certains égards. À l'instar des sections, la CCMI élabore des avis et des rapports qui sont adoptés par l'assemblée plénière du CESE.

Néanmoins, la composition de la CCMI diffère de celle des sections législatives du CESE, composées uniquement de membres du CESE. La CCMI est ainsi composée de 51 membres du CESE et du même nombre de délégués extérieurs. Ces délégués sont nommés par le CESE parmi les associations représentant la société civile au niveau européen. Le corps des délégués est divisé en trois catégories (employeurs, travailleurs, activités diverses), à l'image de la structure en trois groupes du CESE. La CCMI tire profit de cette composition particulière au sein du CESE, et bénéficie, grâce aux délégués, d'une source directe d'information sur les prévisions émanant des acteurs sectoriels européens eux-mêmes.

Le président de la CCMI est un membre du CESE et le coprésident est un délégué.

Les moyens d'expression de la CCMI sont identiques à ceux des sections du CESE à savoir: des avis obligatoires aux termes du traité, des avis facultatifs et exploratoires à la demande du Parlement européen, du Conseil ou de la Commission, des avis d'initiative et des rapports d'information.

Deux aspects de la CCMI méritent également d'être soulignés:

- Étant donné que la CCMI a davantage recours aux avis d'initiative que les sections du CESE, elle est en mesure de présenter des propositions sur des questions industrielles sectorielles qui, dans la plupart des cas, n'ont pas encore été examinées par la Commission européenne. Il s'agit d'une partie essentielle de sa fonction d'anticipation et de gestion des mutations industrielles;
- La CCMI peut également adopter des avis complémentaires pour aborder des avis élaborés par les sections du CESE dans une perspective sectorielle. Ces avis sont annexés à l'avis de la section.

La préparation des avis et rapports se fait en plusieurs étapes, par un rapporteur (un membre) et un corapporteur (un délégué), soutenus par un groupe d'étude formé de membres et de délégués. Des conférences et auditions publiques sont très souvent organisées afin de recevoir les contributions d'un panel d'experts, le plus large possible.

Étant donné que la CCMI étudie d'un point de vue sectoriel les mutations communes à toutes les industries et à tous les services, telles que la transition énergétique et la numérisation, ses travaux tiennent compte des politiques générales traitées par les sections du CESE. Il est donc naturel que la CCMI travaille en étroite collaboration avec nombre de ces sections, notamment les sections spécialisées «Marché unique, production et consommation» (INT), «Transports, énergie, infrastructures et société de l'information» (TEN) et «Agriculture, développement rural et environnement» (NAT).

© shutterstock / ESB Professional

Présidence et bureau
2020-2023

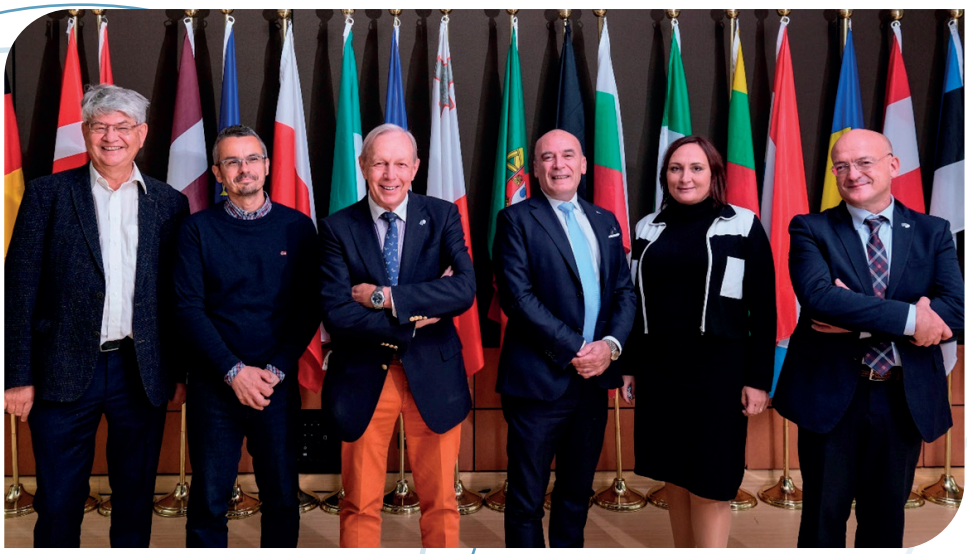

De gauche à droite: N. Kluge, M. Pintér, J. Glorieux, P.F. De Lotto (président), M. Sitárová (coprésidente), G. Guerini.

Président de la CCMI

Pietro Francesco De Lotto
(membre, groupe I – employeurs, Italie)

Coprésidente

Monika Sitárová
(déléguée, catégorie 2 – travailleurs, Slovaquie)

Membres du bureau

Michal Pintér
(délégué, catégorie 1 – employeurs, Slovaquie)

Jacques Glorieux
(délégué, catégorie 3 – activités diverses, Belgique)

Norbert Kluge
(membre, groupe II – travailleurs, Allemagne)

Giuseppe Guerini
(membre, groupe III – activités diverses, Italie)

Programme de travail 2020-2023 de la CCMI: principales orientations[1]

Au cours de ce mandat, l'Union est confrontée à l'immense défi posé par la pandémie mondiale et les conséquences que celle-ci a eues, a et aura sur l'économie et l'industrie. Si le cœur de métier de la CCMI doit rester inscrit dans sa mission historique, à savoir l'analyse des mutations industrielles, il doit toutefois suivre de près et prendre en compte tous les phénomènes qui, aujourd'hui, accélèrent et façonnent ces changements dans le paradigme industriel.

Aussi l'incidence de la crise de la COVID-19 sur les secteurs de l'industrie et des services européens doit-elle clairement se trouver au centre des préoccupations de la CCMI. La pandémie a provoqué une crise sanitaire, sociale et économique européenne et mondiale. Si elle était inattendue et a révélé un certain manque de préparation à de nombreux égards, la gestion de ses conséquences et la recherche de solutions viables relèvent clairement de la mission première de la CCMI, qui consiste à anticiper et à gérer le changement. La CCMI a dès lors un rôle important à jouer dans l'effort global qui vise à façonner la politique de l'Union de manière à favoriser une relance économique, sociale et environnementale forte qui assure l'avenir de l'industrie et des services européens, en garantissant la durabilité et la résilience.

La CCMI jouera son rôle en assurant un suivi étroit de la mise en œuvre et de l'évaluation des effets du plan de relance de l'Union sur les secteurs de l'industrie et des services. En particulier, la crise n'a pas les mêmes incidences sur tous les secteurs: certains ont été touchés plus durement que d'autres et, alors que la COVID-19 a eu un effet perturbateur sur certains d'entre eux, d'autres ont bénéficié de nouvelles possibilités et d'une visibilité accrue. Dans de nombreux secteurs, la pandémie accélère les changements structurels en cours qui doivent permettre de relever notamment les défis de la numérisation, de l'automatisation et de la décarbonation. La CCMI peut offrir aux institutions de l'Union son expertise et ses connaissances approfondies pour ce qui est d'évaluer les effets et les besoins que la pandémie a engendrés dans les différents secteurs industriels.

La CCMI continuera par ailleurs de contribuer aux initiatives phares de la Commission européenne concernant l'industrie européenne, l'autonomie stratégique ouverte et sa compétitivité globale. En dépit des mesures prises par l'Union et certains de ses États membres pour soutenir l'emploi (chômage partiel, chômage technique, mécanismes de compensation des revenus, etc.), des licenciements massifs ont déjà eu lieu dans certains secteurs. Certaines chaînes de valeur industrielles sont menacées par des prises de contrôle hostiles de la part d'entreprises non

1. Le programme de travail de la CCMI est mis à jour chaque année, afin de l'adapter à l'évolution des politiques de l'Union. Sa version la plus récente peut être consultée sur la page web de la CCMI.

européennes et bon nombre d'entreprises qui, en temps normal, sont viables, sont confrontées à une pénurie de liquidités et à un levier financier trop important alimentés par l'incertitude qui prévaut quant à la manière dont la pandémie de COVID-19 évoluera. La CCMI continuera de tirer parti de son expertise sectorielle pour contribuer à la nouvelle stratégie industrielle actualisée pour l'Europe, ainsi qu'à toutes les actions qui y sont liées, notamment concernant l'économie circulaire, la décarbonation, la transformation numérique et énergétique et les matières premières.

En outre, la CCMI est déterminée à poursuivre ses travaux visant à fournir des analyses, des contributions et des orientations sur les questions liées aux principales transitions que connaît l'industrie de l'UE, à savoir les transitions écologique et numérique. Plus particulièrement, la CCMI s'appuiera sur son expertise pour étudier les incidences de ces processus sur les différents secteurs/écosystèmes industriels, ainsi que dans les différentes régions européennes et sur la vie des personnes.

Les instruments permettant de poursuivre ces objectifs existent. Grâce à sa composition et à sa mission, la CCMI peut s'appuyer sur le très vaste réservoir d'expertise interne formé par ses membres et ses délégués, tout en cherchant à renforcer sa coopération avec les autres sections du CESE dans le but d'optimiser sa contribution. Par ailleurs, la CCMI a toujours été fermement attachée au dialogue avec les parties prenantes externes, lequel est un élément clé de la formulation de ses recommandations et conclusions. De manière tout aussi importante, la CCMI poursuivra des actions qui définissent clairement sa spécialisation en matière de mutations industrielles et d'analyse de la politique industrielle sectorielle, renforçant ainsi sa complémentarité avec d'autres sections du CESE. La CCMI doit tirer parti de ses atouts uniques et souligner le rôle fondamental et la valeur du travail qu'elle accomplit pour aller à la rencontre de secteurs spécifiques de l'industrie.

Pour mener à bien sa mission, la CCMI continuera de recourir pleinement à l'ensemble des instruments dont elle dispose. En premier lieu, elle doit continuer à utiliser pleinement les avis d'initiative, un instrument qui s'est avéré essentiel pour la réalisation de sa mission. Les saisines d'autres institutions figurent également parmi les activités principales du CESE. Les avis complémentaires se sont également avérés être un outil indispensable pour garantir la cohérence et la coopération avec les différentes sections du CESE. Enfin, ces instruments «statutaires» seront complétés par des dialogues directs avec la société civile, y compris des conférences, des tables rondes, des débats et des auditions.

Tandis que l'analyse de l'incidence de la pandémie et des plans pour la reprise et la résilience sera transversale et concernera toutes les actions menées, les travaux de la CCMI s'articuleront autour de trois grands piliers qui structurent ses activités:

1. **Une transition écologique pour l'industrie européenne**
2. **Le déploiement d'un effort global en faveur de la transition numérique dans les secteurs productifs européens**
3. **Le renforcement de la compétitivité des industries de l'Union au niveau mondial**

© shutterstock / Zapp2Photo

© shutterstock / lassedesignen

Commission consultative des mutations industrielles

- Site web de la CCMI:
  http://www.eesc.europa.eu/?i=portal.fr.ccmi
- Courriel: **ccmi2@eesc.europa.eu**
- Twitter: **twitter.com/ccmi_eesc**

Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

www.eesc.europa.eu

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2022-5-FR

© Union européenne, 2022
Reproduction autorisée, moyennant mention de la source.
Toute utilisation ou reproduction des photographies / illustrations est soumise à une autorisation préalable à demander directement aux détenteurs de leurs droits d'auteur.

Office des publications de l'Union européenne

ISO14001 CERTIFIED VINÇOTTE

EMAS Verified environmental management

Print
QE-01-22-002-FR-C
ISBN 978-92-830-5499-3
doi:10.2864/258351

Online
QE-01-22-002-FR-N
ISBN 978-92-830-5495-5
doi:10.2864/56538

FR